



Votre référence client : 000000  
Objet : information sur la distribution

Mr et Mme Prénom Nom  
Avenue de ...  
Code Postal Ville

Paris, le 16 Avril 2020

Chers associés,

La crise liée au développement du Covid-19 plonge toutes les économies dans une situation inédite par son ampleur. Toutes les activités sont concernées de manière directe ou indirecte et les impacts porteront à la fois sur les entreprises et les ménages aussi enclins à des difficultés financières.

L'impact sur l'immobilier d'entreprise dépendra de l'amplitude et de la durée de la crise même si certains secteurs sont plus directement touchés et d'autres relativement épargnés. L'hôtellerie et le commerce non alimentaire sont les premiers secteurs fortement affectés. Dans une moindre mesure, la logistique, les parcs d'activités et même les bureaux pourraient être fragilisés.

Selon le scénario central de nos prévisions, nous envisageons un retour progressif à la normale de l'économie post crise sanitaire à partir du 4ème trimestre 2020 plus ou moins rapidement selon les secteurs et les zones géographiques. La qualité du patrimoine et des locataires de nos fonds devrait nous permettre d'amortir les effets de la crise et favoriser la captation de ceux de la reprise.

Même si nous avons encaissé comme prévu le 1<sup>er</sup> trimestre de loyers et envoyé début mars les quittancements du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020, les encaissements seront compromis dans les secteurs les plus affaiblis pour les deux trimestres à venir.

En effet, comme demandé par le gouvernement, et comme toute notre profession, nous nous sommes engagés à accorder aux locataires qui en feraient la demande, et en particulier aux TPE et PME, des étalements de loyers et de charges afin de les accompagner dans cette période de confinement. Malgré cela, certains loyers pourraient ne pas être recouverts, à la fois auprès des entreprises et des particuliers.

Dans ce contexte, nous devons anticiper une diminution des encaissements des loyers et charges pour le 2<sup>ème</sup> trimestre et probablement pour le début du 2<sup>ème</sup> semestre, préalablement à la reprise.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous avons été amenés à revoir par prudence les prévisions de distributions annuelles de nos SCPI pour tenir compte de l'incertitude créée par ces événements.

A la mesure de nos connaissances actuelles, nous prévoyons de pouvoir distribuer 70% des acomptes annoncés pour les SCPI Immobilier d'Entreprise et 80% pour celles du secteur résidentiel lors des trois prochains trimestres.

Les membres des Conseils de Surveillance ont été informés lors des Conseils, qui se sont tenus au mois de mars, du souhait de la Société de gestion d'ajuster la distribution et ont partagé notre volonté de prudence.

C'est la raison pour laquelle dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2020, l'acompte prévisionnel sera diminué de 30% pour les SCPI de bureaux et de 20% pour les SCPI résidentielles. Le montant de l'acompte du 1<sup>er</sup> trimestre qui vous est distribué par part concernant votre SCPI est précisé au verso de ce document.

Vos SCPI disposent de réserves importantes que nous pourrions utiliser pour conforter les distributions et les rapprocher de celles envisagées. Cependant, il nous semble préférable d'être prudents dans l'utilisation de ces réserves tant que nous ne sommes pas sortis du confinement et que les conséquences de cette crise ne sont pas mesurables.

Nous estimons qu'au 3<sup>ème</sup> trimestre, avec une meilleure visibilité sur le 1<sup>er</sup> semestre écoulé et les anticipations de revenus du 2<sup>ème</sup> semestre, nous pourrions ajuster plus sereinement la distribution annuelle et l'utilisation de ces réserves.

Bien cordialement  
**Amundi Immobilier**

## Distribution des dividendes (avant imposition) - Année 2020 - 1er trimestre

Distribution des acomptes sur dividendes du 1er trimestre 2020  
versement en compte le 20 avril (30 avril pour Lion SCPI Avantage)

*Distribution de dividendes sur les résultats et réserves de la SCPI  
et pour les SCPI en liquidation, distribution d'acomptes de liquidation sur les ventes de lots.*

SCPI	Objectif de distribution avant Covid-19	Acompte versé	Rappel : objectif de distribution avant Covid-19	Réserves Distribuables (1)
€ par part	1er trimestre 2020		Annuel 2020	31/12/2019
<b>SCPI Bureaux</b>				
Edissimmo	2,35 €	1,65 €	9,40 €	8,09 €
Génépierre	2,82 €	1,98 €	11,30 €	10,47 €
Rivoli Avenir Patrimoine	2,70 €	1,89 €	10,80 €	5,22 €
L'Oustal des Aveyronnais	11,00 €	7,70 €	44,00 €	64,71 €
<b>SCPI Résidentielles</b>				
Premely Habitat	11,50 €	9,20 €	47,00 €	11,71 €
Premely Habitat 2	10,50 €	8,40 €	42,00 €	3,73 €
Premely Habitat 3 BBC	11,00 €	8,80 €	44,50 €	15,15 €
Reximmo Patrimoine	13,00 €	10,40 €	54,00 €	52,71 €
Reximmo Patrimoine 2	12,00 €	9,60 €	48,00 €	55,17 €
Reximmo Patrimoine 3	6,00 €	4,80 €	26,00 €	23,14 €
Reximmo Patrimoine 4	6,00 €	4,80 €	26,00 €	22,90 €
Amundi Défi Foncier	4,00 €	3,20 €	18,00 €	13,88 €
Amundi Défi Foncier 2	Pas de distribution, ces SCPI étant encore en phase de rénovation non terminée des immeubles.			-
Amundi Sélection Logement				-
<b>SCPI en Liquidation</b>				
Lion SCPI Avantage*	Selon les ventes réalisées	177,00 €		
Duo Habitat*		130,00 €		
SG Pierre Patrimoine**				
SG Pierre Patrimoine 2**				
* en liquidation depuis juin 2016		(1) chiffres au 31/12/2019 sous réserve d'approbation des comptes à l'AG		
** en liquidation depuis juin 2017				

Pour toute question, nous vous recommandons de nous contacter par mail : [serviceclients-amundiimmo@amundi.com](mailto:serviceclients-amundiimmo@amundi.com)

### Contactez Amundi Immobilier

 Votre espace privé sur : [amundi-immobilier.com](http://amundi-immobilier.com)

 [associe-amundi-immobilier@amundi.com](mailto:associe-amundi-immobilier@amundi.com)

 0820 04 10 30  
lundi-vendredi (8h30/17h30)  
(0,12 €/mn + coût d'un appel)

 Amundi Immobilier  
Gestion des associés  
TSA 56003/26906 VALENCE Cedex